

Règlement du trail de Bussy la Pesle 2023

L'inscription à l'une des courses vaut acceptation du règlement

Organisateurs:

Le trail de Bussy la Pesle est organisé par l'association des Amis du Château de Bussy la Pesle (**ACBULP**) et bénéficie de l'aide des habitants de Bussy la Pesle.

Date, lieu et nature de l'épreuve:

Le trail de Bussy la Pesle aura lieu le **dimanche 16 avril 2023**. Le départ, l'arrivée et le retrait des dossards se feront dans la **cour du château, 20 rue de l'Eglise à Bussy la Pesle 21540**.

Le calvaire de Joséphine : parcours de **23 km** avec **850m** de dénivelé positif. Départ à **9h00**. Cette course est réservée aux catégories espoirs, séniors et masters.

Prix: **18 euros jusqu'au vendredi 14 avril** (clôture des inscriptions en ligne), 23 euros sur place (inscriptions jusqu'à 8h30 le jour de la course). Cette course s'inscrit dans le **Challenge Terre de Trail (parcours longs)** organisé avec le concours de la Communauté de Communes Ouche et Montagne et le soutien du Comité Départemental FFA. . Le règlement spécifique au challenge est disponible sur le site de la Communauté de Communes.

Le passage du bateau : parcours de 14,5 km avec 600m de dénivelé positif. Départ à **9h15**. Course réservée aux catégories juniors, espoirs, séniors et masters.

Prix **13 euros jusqu'au vendredi 14 avril** (clôture des inscriptions en ligne), 18 euros sur place (inscriptions jusqu'à 8h30 le jour de la course).

Cette course s'inscrit dans le **Challenge Terre de Trail (parcours courts)** organisé avec le concours de la Communauté de Communes Ouche et Montagne et le soutien du Comité Départemental FFA. Le règlement spécifique au challenge est disponible sur le site de la Communauté de Communes.

La balade des chevreuils : 8,5 km et 250m de dénivelé positif. Départ à **9h00**. Cette course est réservée aux catégories cadets, juniors, espoirs, séniors, masters. Les mineurs (cadets) doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale pour participer.

Prix: **8 euros jusqu'au vendredi 14 avril** (clôture des inscriptions en ligne), 13 euros sur place (inscriptions jusqu'à 8h30 le jour de la course).

La marche: 8,5 km. Le parcours est le même que la Balade des chevreuils. Inscription et départs entre 8h et 10h30. La randonnée est ouverte à tous.

Prix: **4 euros à régler sur place** (gratuit pour les moins de 12 ans)

Marche libre, pas de classement. Un badge sera fourni à l'inscription pour donner droit aux ravitaillements.

La marche longue : 14,5 km sur le parcours du Passage du Bateau. Inscriptions et départs libres entre 8h et 10h. Ouverte à des marcheurs chevronnés de plus de 12 ans (quelques portions plus escarpées et des côtes sévères).

Prix : **5 euros à régler sur place**

Marche libre, pas de classement. Un badge sera fourni à l'inscription pour donner droit aux ravitaillements.

Les épreuves de trail sont organisées dans le respect des réglementations des manifestations hors stade FFA.

Inscription sur place et retrait des dossards:

De 7h30 à 8h30 (tous les trails).

De 7h45 à 10h pour les marches

Pensez à vos épingles!

Des toilettes et un point d'eau seront présents sur le village du trail, mais les organisateurs ne sont pas en mesure de mettre des douches à disposition des coureurs.

Pensez à votre gobelet réutilisable. Des gobelets seront en vente au prix de 1 euro sur place.

Conditions de participation:

Les licenciés FFA devront présenter leur **licence** pour prétendre à la participation à l'épreuve.

Les non licenciés devront obligatoirement présenter un **certificat médical de non contre indication de la pratique de course à pied ou du trail en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.**

Les mineurs doivent obligatoirement présenter une **autorisation parentale** pour participer à l'épreuve.

Attention : selon les mesures en vigueur à la date de l'épreuve, un pass vaccinal peut être exigé.

Matériel obligatoire:

Chaque coureur doit présenter lors du retrait de son dossard le matériel suivant:

Une réserve d'eau suffisante (au moins 250 ml), un téléphone portable chargé.

Des contrôles peuvent avoir lieu sur le parcours.

Un gobelet personnel sera à porter pour les ravitaillements.

Rétractation:

Tout engagement est ferme et définitif. **Aucun remboursement** des sommes engagées n'aura lieu en cas de non participation à l'épreuve, **quel qu'en soit le motif.**

En cas de non participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne dont l'identité devra être précisée par mail ou par téléphone. Le nouveau coureur pourra ainsi prendre le départ de la course, à condition de fournir un certificat médical.

Assurances:

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de **La Maif**. Les licenciés FFA et hors stade bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.

Contrôles:

Les organisateurs du trail de Bussy la Pesle souhaitent que l'épreuve se déroule dans le respect de l'environnement. Toute personne surprise à jeter des déchets hors des zones de ravitaillements destinées à cet effet sera immédiatement mise hors course et non classée. Une limite sera définie à la fin du poste de ravitaillement pour matérialiser la fin de la zone.

En cas de perte du dossard, le coureur ne pourra pas être classé.

Des pointages et des contrôles seront effectués tout au long du parcours pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Aucune réclamation ne pourra être portée si un coureur n'a pas été enregistré au pointage et il sera considéré comme non-classé.

Ravitaillement:

Trail de Joséphine : 4 ravitaillements sont proposés (solide +liquide): 6 km, passage au château (8,5km), 15,5km et arrivée.

Passage du bateau: ravitaillement à 7km et arrivée

Trail des chevreuils et randonnée: 2 ravitaillements solides et liquides: 6 km et arrivée.

Signalisation:

Les parcours sont signalés par de la rubalise suspendue à hauteur des concurrents ainsi que quelques panneaux directionnels sur des carrefours. Les concurrents s'engagent à respecter strictement le balisage.

Des signaleurs seront postés aux points stratégiques mais **leur rôle est d'assurer la sécurité, pas d'indiquer le parcours.**

Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'erreur d'orientation d'un coureur.

Chaque concurrent est tenu de respecter le code de la route et le balisage proposé. **Un parcours coupé sera considéré comme disqualifiant.**

Sécurité:

Une équipe de sécurité est présente sur le lieu de la manifestation.

Des secouristes circuleront sur le parcours pour s'assurer du bon déroulement de l'épreuve.

Les services de secours sont aptes à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Tout concurrent se doit de signaler le plus rapidement possible la présence d'un coureur en difficulté, la priorité étant mise sur l'entraide envers ces personnes en difficulté plutôt que sur la poursuite de l'épreuve.

En cas d'abandon, le coureur se doit d'avertir le signaleur le plus proche et lui remettre son dossard.

Loi Informatique et Libertés :

Tout participant autorise la prise de photographies (captation, fixation, enregistrement, numérisation, etc.) le représentant, aux fins de figurer sur les supports d'identification, d'information et de communication, et à des fins non commerciales de l'association et de sa fédération. **L'inscription à la course vaut acceptation de la diffusion des images prises lors de la compétition.**

Conformément à la circulaire n°28 du 12/09/2013, tout athlète peut demander à l'organisateur la non-publication de ses données nominatives dans les résultats de l'épreuve sur le site Internet de l'association et sur celui de la FFA.

Récompenses:

Une récompense sera remise aux 3 premiers hommes et femmes du classement scratch sur les 3 trails.

Programme:

- 7h30 - 8h30: retrait des dossards, inscription trail du Calvaire de Joséphine, Petite Joséphine et Balade des sangliers.
- 7h45-10h: Inscription pour les marches.
- 9h00 : **départ trail du Calvaire de Joséphine et de la Balade des chevreuils.**
- 9h15: **départ trail du Passage du bateau.**
- 8h-10h : **départ de la Marche (libre).**
- 12h30: remise des récompenses.

Parking :

Le nombre de possibilités de stationnement étant limité dans le village, les participants sont invités à covoïturer dans la mesure du possible, et à respecter strictement les emplacements de stationnements proposés. Un affichage signalera les parkings disponibles au niveaux des entrées du village. Des bénévoles orienteront vers les zones dédiées au parking.